

Questions orales

Pendant les élections de 1988, le Fonds PC du Canada a reçu 2 000\$ de l'organisme de charité Starr pour un dîner organisé pour le premier ministre.

Le premier ministre se considère-t-il comme un organisme charitable qui mérite des dons de 2 000\$ pour un repas?

L'hon. John McDermid (ministre d'État (Privatisation et affaires réglementaires)): Monsieur le Président, comme le député le sait, le gens achètent des billets pour participer à certaines activités. Si le Fonds PC du Canada ou des députés reçoivent de l'argent qu'ils ne devraient pas avoir, ils le renverront.

* * *

LA CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENCE À LA TRIBUNE DU MINISTRE DE L'ÉDUCATION
DU GOUVERNEMENT DE L'ALBERTA

M. le Président: J'attire l'attention des députés sur la présence à la tribune de l'honorable Jim Dinning, ministre de l'Éducation du gouvernement de l'Alberta.

Des voix: Bravo!

* * *

[Français]

LES LIBÉRATIONS CONDITIONNELLES

LES CHANGEMENTS DANS LES RÈGLEMENTS EN ÉGARD
AUX DÉLINQUANTS SEXUELS

L'hon. Bob Layton (Lachine—Lac Saint-Louis): Monsieur le Président, j'ai une question pour le solliciteur général.

D'après un article paru aujourd'hui dans le journal *The Globe & Mail*, les règlements concernant la libération conditionnelle seront changés afin d'éviter que les délinquants sexuels soient libérés prématurément.

Est-ce que le ministre pourrait expliquer pourquoi ces changements n'ont pas été faits avant et de quelle façon ils affecteront la loi C-67?

L'hon. Pierre Blais (solliciteur général du Canada et ministre d'État (Agriculture)): Monsieur le Président, comme l'a dit l'honorable député, ce gouvernement avait passé le projet de loi C-67 dans le but d'empêcher les criminels dangereux. . . C'est une question qui est très importante et qui touche tous les Canadiens, monsieur le Président.

Les Canadiens sont concernés par les criminels dangereux, particulièrement, et par la crainte qu'ils puissent être relâchés avant la fin de leur peine. Et il restait un point majeur que mon prédécesseur avait soumis à

une équipe de travail, savoir, le tort considérable qui pouvait être causé.

J'ai demandé à des représentants de mon ministère, à mon sous-ministre de la Commission nationale des libérations conditionnelles, des services correctionnels, et nous en sommes venus récemment à une définition plus restrictive concernant le tort considérable. Cela permettra, et je crois qu'on peut l'affirmer, et les Canadiens seront heureux de l'apprendre, je crois, savoir que pour le resserrement des critères relatifs à l'évaluation du tort considérable, notre système pourra offrir une meilleure protection pour l'ensemble des Canadiens. Je crois que c'est une bonne nouvelle.

* * *

[Traduction]

L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE

LA SUPPRESSION DE LA TAXE SUR LE BOIS D'OEUVRE

M. Bob Wood (Nipissing): Monsieur le Président, en l'absence du ministre du Commerce extérieur, ma question s'adresse au premier ministre. Il sait sans doute que 1 300 employés de G.W. Martin Lumber Ltd. comptent au nombre des dernières victimes de l'accord du gouvernement sur le bois d'oeuvre qui a eu des effets dévastateurs dans le nord de l'Ontario.

Le ministre du Commerce extérieur a déclaré qu'il reconnaissait que la taxe à l'exportation était injuste en raison de la hausse des taux de change et qu'elle devrait être abolie. Le premier ministre est-il prêt à annoncer que son gouvernement abolira cette taxe?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, le gouvernement du Canada a entrepris des consultations qui, nous l'espérons, déboucheront sur la mise en place d'un régime permettant d'éliminer cette taxe. Je ne suis pas en mesure pour le moment de donner des détails sur la portée de ces négociations.

M. Wood: Je remercie le ministre de sa réponse.

ON ALLÈGUE QUE LE MINISTRE ADOPTE DEUX POIDS
DEUX MESURES

M. Bob Wood (Nipissing): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au premier ministre.

Le ministre du Commerce extérieur est prêt à s'adresser au GATT pour forcer les États-Unis à éliminer une taxe à l'importation injuste sur les produits du pétrole afin d'aider notre secteur pétrolier, mais il n'est pas prêt à tenir tête aux Américains dans le domaine forestier où une taxe à l'exportation tout aussi injuste et dont nous empochons les recettes fait perdre des milliers d'emplois aux Canadiens.